

SUBVENTION INDIVIDUELLE AUX SPORTIFS

Il convient de faire un courrier à Madame le Maire en :

- précisant le montant de la subvention demandée,
- détaillant le projet subventionné,
- joignant la liste des pièces ci-dessous :

1	Le demandeur est administré de la commune de Arue ou le siège social du club sportif du demandeur est situé sur Arue
2	Pièce d'identité du demandeur
3	Licence fédérale à jour
4	Palmarès sportif du demandeur, validé par la fédération de sa discipline
5	Budget prévisionnel du déplacement
6	Devis / Factures justifiant le coût du projet
7	Relevé d'identité bancaire du demandeur
8	Le demandeur a effectué une demande d'aide auprès de la Direction de la Jeunesse et Sports (DJS)

Eligibilité :

1	La priorité sera donnée aux jeunes de moins de 20 ans issus des quartiers prioritaires de la commune de Arue
2	Le demandeur est classé dans le TOP 3 des compétitions de référence de sa discipline en Polynésie française sur au moins une des 3 dernières années
	OU
3	Le demandeur est classé dans le TOP 10 au niveau national ou international sur au moins une des 3 dernières années

Au titre de sa mission d'intérêt public, la Mairie d'Arue collecte des données personnelles relatives notamment à votre état civil et vos coordonnées bancaires. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de versement d'une subvention. Ces données sont à usage interne et transmises uniquement aux services habilités sauf vos coordonnées bancaires qui sont transmises au trésor qui s'occupe du virement. La Mairie d'Arue conservera ces données en base active pour répondre aux obligations en matière de comptabilité, puis elles seront archivées selon les obligations légales en vigueur. Conformément au Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition au traitement de vos données en contactant le Délégué à la protection des données (N°DPO-105820) de la Mairie d'Arue et en justifiant de votre identité ou le service des finances-comptabilité. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatiques et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (www.cnil.fr) - Courriel : dpo@arue.pf

• ◡ •